

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-761    décrétant un emprunt et une dépense de 1 250 000 \$ pour des travaux de réfection de ponceaux**

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à décréter un emprunt et une dépense de 1 250 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de ponceaux. La Ville est admissible à une aide financière gouvernementale pour la réalisation de ces travaux par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028, appelé TECQ.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 4 avril 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 2 mai 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 7 mai 2025

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe